



Organisation de la semaine scolaire

Lettre ouverte aux maires élu.e.s pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Quelle position et quels engagements des maires élu.e.s au sujet des rythmes scolaires ?

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le SNUDI FO 44 vous a interpellé avant les élections sur cette question des rythmes scolaires.

Pour rappel, nous revendiquons un cadre national des rythmes scolaires fondé sur une semaine de 4 jours, avec la coupure du mercredi, sur 36 semaines. Aujourd'hui, plus de 96 % des communes françaises ont fait ce choix. En Loire Atlantique, toutefois, une minorité de municipalités maintient encore la semaine de quatre jours et demie, sans journée complète de coupure (29 communes en 2025 et 26 en 2026 à 4,5 jours sur 197 communes ayant une ou des écoles publiques)

Suite aux élections municipales, nous souhaitons interpellier publiquement les maires des communes concernées afin de faire entendre nos arguments, partagés par une très large majorité des personnels des écoles, mais aussi de nombreuses familles.

Le rythme scolaire de 4,5 jours de classes entraîne une fatigue et un stress accru pour les enseignants qui, contrairement à la majorité de leurs collègues, ne peuvent pas bénéficier de leur mercredi matin pour leurs préparations et pour une coupure ressourçante. Il a également un impact sur leur pouvoir d'achat déjà en forte baisse ces dernières années : frais de transports supplémentaires, frais de garde, nécessité pour certains de demander un temps partiel pour ne pas y laisser leur santé... Les opérations de mobilité des instituteur.trice.s et des professeur.e.s des écoles confirment cette analyse car de nombreux enseignants cherchent à quitter les écoles fonctionnant sur cinq jours au profit de celles organisées sur quatre jours.

Le rythme scolaire de 4,5 jours de classes complique aussi l'organisation du périscolaire qui souffre d'un manque de moyens et n'arrive pas à répondre aux attentes auxquelles il était censé répondre (ouverture culturelle, activités sportives...).

Ces disparités territoriales créent donc une inégalité inacceptable pour les personnels de l'Éducation Nationale, ainsi que les personnels territoriaux, selon leur lieu d'exercice. Elles créent par ailleurs des disparités entre les élèves. En effet, les activités sportives et artistiques proposées le mercredi matin par les municipalités où le rythme scolaire est de 4,5 jours, ne sont de fait accessibles qu'aux élèves de l'école privée.

Nous affirmons donc avec force qu'il est urgent d'harmoniser l'organisation de la semaine scolaire afin de garantir l'égalité de traitement de tous les personnels et des élèves. Le retour, dans toutes les communes, à une semaine de quatre jours avec coupure le mercredi, sur 36 semaines de classe par an, constitue une réponse juste, équilibrée et largement plébiscitée.

Depuis plusieurs années, des mobilisations ont eu lieu sur ce sujet. Aujourd'hui, les attentes sont fortes : des pétitions régulièrement lancées recueillent un nombre croissant de signatures d'enseignants, de parents, d'ATSEM, d'AESH et d'animateurs, exprimant clairement la volonté d'en finir avec la semaine de 5 jours. Nous sommes à leurs côtés et prêts à renouveler toutes les mobilisations nécessaires.

Les conséquences de cette organisation à 4,5 jours étant désormais largement identifiées :

- fatigue accrue et précoce des élèves comme des enseignants,
- dégradation des conditions d'enseignement et d'apprentissage,
- hausse de l'absentéisme le mercredi matin,
- difficulté voire non remplacement des enseignants et des ATSEM le mercredi matin,
- départ croissant d'élèves vers l'enseignement privé qui, notons-le, est à 94 % à 4 jours dans le département (sujet sensible au moment où tant de classes, en école publique, ferment).

... nous vous posons donc publiquement la question :

En tant qu' élu(e), êtes-vous prêt(e) à vous engager à faire adopter une délibération en conseil municipal instaurant la semaine scolaire de 4 jours dans votre commune ?

Pour information, la date butoir pour instaurer la semaine de 4 jours, pour l'année scolaire 2027/2028, est fixée fin décembre 2026.

Les prises de position des élu.e.s - tout comme les absences de réponse - feront l'objet d'une communication publique.

Résolument attachés à la défense de l'école publique, nous comptons sur l'engagement des maires pour garantir l'égalité de traitement de tous les usagers du service public d'éducation.

Le Snudi FO 44 pour la semaine de 4 jours en Loire Atlantique